



# BAUDINARD SUR VERDON

## PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal

du 15 décembre 2022

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 15 décembre 2022 à 18h36 dans la salle des associations.

**Présents :** ANGLIONIN Joanel, HARTMANN Céline, ETIENNE Joachim, MARTIN Jérémy, ALLARD Stéphanie  
**Excusés représentés :** LABONDE Gabriel pouvoir à HARTMANN Céline, THOMANN Gaelle pouvoir A ETIENNE Joachim, CLAUDE Fabienne pouvoir a Joanel ANGLIONIN

**Secrétaire de séance :** ALLARD Stéphanie

- 1 – Délibération pour la demande de subvention DETR/DSIL, le conseil décide à l'unanimité de demander une subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes pour un montant de 36 660 euros HT
- 2 – Délibération portant sur l'instruction des actes d'urbanismes par la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon - adhésion au service commun, avec 6 voix pour et 2 abstentions, le conseil décide de confier la charge de l'instruction des autorisations d'urbanismes à la communauté de communes.
- 3 - Délibération portant sur l'étude préalable au transfert des compétences « eau potable » - « assainissement collectif et non collectif » - eaux pluviales » sur le territoire de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon. Avec 3 voix contre 1 abstention et 4 voix pour le conseil décide d'accepter que la CCLGV assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude préalable aux transferts de compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif et eaux pluviales de son territoire, et de passer une convention de groupement de commande avec la CCLGV.
- 4 - Délibération portant sur le groupement de commande pour la réalisation d'audits énergétiques des Bâtiments publics communaux et intercommunaux, à l'unanimité le conseil autorise M. le Maire a adhérer au groupement de commande et désigne la CCLGV coordonnateur du groupement.
- 5- Délibération ouvrant un poste d'agent de maitrise et de rédacteur, l'unanimité le conseil approuve.

#### Questions diverses

- DIA concernant un terrain sur la veiroire C593, la mairie ne préempte pas.

La séance est levée à 19h03.

La date du prochain conseil n'est pas fixée.